



# Alimentation pour lampes spectrales E27 35000

NOTICE



Retrouvez  
l'ensemble  
de nos gammes sur :  
[www.pierron.fr](http://www.pierron.fr)

 **PIERRON**  
ÉQUIPEMENT PÉDAGOGIQUE SCIENTIFIQUE

PIERRON - ASCO & CELDA • CS 80609 • 57206 SARRGUEMINES Cedex • France

Tél. : 03 87 95 14 77 • Fax : 03 87 98 45 91

E-mail : [education-france@pierron.fr](mailto:education-france@pierron.fr)

## 1 - Introduction

Cette alimentation est destinée à alimenter les lampes spectrales au culot E27. Elle peut accueillir 2 lampes en même temps. Le basculement sur l'une ou l'autre des lampes se fait par commutateur. Les lampes sont montées dans un support métallique solidaire du boîtier. Le foyer des sources est réglable en hauteur.

## 2 - Contenu de l'emballage

- Un alimentation
- Un carter pour lampe spectrale au culot E27
- Une notice

## Caractéristiques techniques

- Alimentation : 230 V - 50 Hz
- Protection par fusible 2,5 A
- Culot des lampes spectrales : E27
- Foyer réglable en hauteur sur 300 mm
- Dimensions de l'alimentation (lxhxp) : 150 x 250 x 150 mm
- Masse : 2,7 kg

## Description



- 1 : Cache-lampe
- 2 : Tige support
- 3 : Vis de fixation du cache-lampe
- 4 : Alimentation
- 5 : Fixation du support de lampe
- 6 : Interrupteur Marche-Arrêt / Commutateur de lampe

## 1. Lampes compatibles

- Lampe Cadmium, réf. 09854.10
- Lampe Hélium, réf. 09855.10
- Lampe Mercure, réf. 09856.10
- Lampe Néon, réf. 09857.10
- Lampe Sodium, réf. 09858.10
- Lampe Zinc, réf. 09859.10

## 2. Mise en oeuvre

- Dévisser la vis de fixation du cache-lampe (3).
- Ôter le cache-lampe (1).
- Visser une lampe spectrale au culot E27 dans le support de lampe.
- Repositionner le cache-lampe en l'orientant dans la direction souhaitée.
- Visser la vis de fixation du cache-lampe.
- Brancher le connecteur du support de lampe, à l'arrière de l'alimentation (4), sur la prise notée « gauche » (configuration telle que sur la photo ci-contre).
- Brancher l'alimentation (4) sur le secteur.
- Au moyen du commutateur de lampe (6), choisissez «gauche» (configuration telle que sur la photo ci-contre).  
Selon le type de lampe que vous utilisez, il peut être nécessaire de patienter quelques minutes avant que la lampe n'atteigne sa puissance maximale.
- Adapter la hauteur de la lampe en faisant coulisser la fixation du support de lampe (5) sur la tige support (2).

Avec cette alimentation, il est possible d'ajouter un second carter de lampe, réf. 35001. Pour cela procéder comme suit :

- Débrancher l'alimentation du secteur et positionner le commutateur de lampe dans sa position neutre.
- Positionner la tige support du second carter sur l'emplacement libre, à l'arrière de l'alimentation.
- Brancher le connecteur sur la prise libre («gauche» ou «droite»).
- Procéder comme ci-dessus pour positionner une seconde lampe spectrale sur son support.
- Brancher l'alimentation sur le secteur.
- La basculement sur l'une ou l'autre des lampes se fera au moyen du commutateur.

## 1 - Entretien

Aucun entretien particulier n'est nécessaire au fonctionnement de votre appareil. Toutes les opérations de maintenance ou de réparation doivent être réalisées par PIERRON - ASCO & CELDA. En cas de problème, n'hésitez pas à contacter le Service Clients.

## 2 - Garantie

Les matériels livrés par PIERRON - ASCO & CELDA sont garantis, à compter de leur livraison, contre tous défauts ou vices cachés du matériel vendu. Cette garantie est valable pour une durée de 2 ans après livraison et se limite à la réparation ou au remplacement du matériel défectueux. La garantie ne pourra être accordée en cas d'avarie résultant d'une utilisation incorrecte du matériel.

Sont exclus de cette garantie : la verrerie de laboratoire, les lampes, fusibles, tubes à vide, produits, pièces d'usure, matériel informatique et multimédia.

Certains matériels peuvent avoir une garantie inférieure à 2 ans, dans ce cas, la garantie spécifique est indiquée sur le catalogue ou document publicitaire.

Le retour de matériel sous garantie doit avoir notre accord écrit.

Vices apparents : nous ne pouvons admettre de réclamation qui ne nous serait pas parvenue dans un délai de quinze jours après livraison au maximum. À l'export, ce délai est porté à un mois.

La garantie ne s'appliquera pas lorsqu'une réparation ou intervention par une personne extérieure à notre Société aura été constatée.